



Carte de résident pour un étranger

Par Visiteur

BONJOUR

MA COPINE, D'ORIGINE GABONAISE, ÂGÉE DE 32 ANS SÉJOURNE EN FRANCE DEPUIS 4 ANS AVEC UN VISA EXPIRE DEPUIS PLUS DE 3 ANS...ELLE EST DONC EN SITUATION IRRÉGULIÈRE.

JE SUIS EN TRAIN DE MONTER UNE SOCIÉTÉ DANS LA COIFFURE SPÉCIALISÉE AFRO-AMÉRICAINNE QUI VERRA LE JOUR DANS 1 AN.

JE SOUHAITERAIS SAVOIR SI IL EXISTE UNE PROCÉDURE JURIDIQUE QUI ME PERMETTE DE L'EMBAUCHER DE FAÇON A RÉGULARISER SA SITUATION ET A OBTENIR UNE CARTE DE RÉSIDENT.

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

La situation que vous me décrivez est des plus compliquées.

En effet la régularisation par le travail est très encadrée.

Tout d'abord le métier envisagé doit faire partie d'une liste établie par la circulaire du 20 décembre 2007 ou bien dans votre cas les accords bilatéraux signés entre la France et le Gabon. Le métier de coiffeuse ne figure pas dans la liste de ces métiers.

Par ailleurs, pour l'instant votre entreprise n'est pas créée et la personne qui sollicite une régularisation doit justifier des diplômes ou de l'expérience professionnelle correspondant à l'emploi proposé, vous devez lui faire un contrat à durée indéterminée.

Il me semble donc que cela risque d'être des plus délicat.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement